

Date: 21/02/2024 Page 1 sur 2

Etude du Notaire Arnaud WILLEMS

Route d'Ath, 289

B - 7050 Jurbise

Objet : N6 - Traversée de Soignies, côté droit, PK 41.340 Renseignements urbanistiques Bien sis Chaussée de Mons, 343 Cadastré 1021B, 1020A et 1017A section D - Division 2

Maître,

Faisant suite à votre courrier susmentionné, veuillez trouver ci-dessous les prescriptions imposées par la D141 au droit de ce bien ainsi que les informations s'y rapportant.

\boxtimes	La limite du domaine public régional
	est une droite parallèle et distante de 7.9 m de l'axe conventionnel de la voirie, celui-ci correspondant : au milieu de la chaussée (non comprises les bandes de stationnement).
\boxtimes	<u>L'alignement routier</u> correspond à une droite parallèle et distante de 13 m de l'axe précité.
\boxtimes	Zone de recul Profondeur de la zone de recul : 8 m (parcelle cadastrale bâtie)
	<u>Travaux autorisés</u> L'immeuble en question se situe à 9 m de l'axe de la chaussée et est donc frappé d'une servitude d'alignement sur une profondeur de 4 m. Dès lors, peuvent seuls y être autorisés les travaux de conservation et d'entretien à l'exclusion de tous travaux à caractère confortatif.
\boxtimes	<u>Procédure d'expropriation</u> : Aucune procédure d'expropriation n'est envisagée.



Autre imposition

Accès : Un seul accès au front de la N6 sera autorisé.

Veuillez agréer, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Ing. E. LEMAIRE

Chef de District a.i.



CONTACT

Département des Routes du Hainaut et du Brabant wallon District des Routes de Soignies Chaussée de Braine 130

B - 7060 SOIGNIES Tél : 067 34 70 40 Fax : 067 34 70 69

district.routes.soignies@spw.wall

onie.be

VOTRE GESTIONNAIRE

Nathalie FLAMENT - 067 34 70 40 **VOTRE INSPECTEUR DE RESEAU** Jonathan DELAUDIER - 0476 56 13 49 **VOTRE DEMANDE**

Numéro : votre mail du

14/02/2024

Nos références :

3C3-N6/ 2024-11630 / tab 48

VOS ANNEXES : /

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : www.le-mediateur.be.